

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 18 décembre 2018

<u>Présents :</u>	M. Denis BERGEROT
	MME Jeannine DOUGOUD
	M. Jean-François GRANDBASTIEN
	M. Philippe HALLIER
	MME Renée HENRY
	M. Jean-Pierre HUET
	M. Antony KUHN
	MME Martine SCHREIBER
	M. Bernard VERGANCE
<u>Excusés :</u>	MME Odile BEGORRE-MAIRE
	M. Sébastien DOSE
	MME Martine DROUOT
	M. Dominique GRANDIEU
	M. Denis MACHADO
	M. Jean-Jacques MAXANT
	M. Sébastien POINT
	M. Laurent TROGRIC

N°06 – DB du 18/12/2018

Rapporteur : MME HENRY

**Coordination Enfance/Jeunesse/Parentalité du Bassin de Pompey :
Demande de financement « Contrat Territoire Solidaire » au Conseil
Départemental pour un programme santé-prévention-nutrition**

Une coordination territoriale enfance/jeunesse/parentalité pour le Bassin de Pompey a été instaurée en mars 2016 par un COPIL composé d'élus municipaux en charge de la jeunesse, de la CAF, du Conseil Départemental, de l'ARS, de l'Education Nationale (IEN Pompey et Principaux des collèges), sous la présidence de l'EPCI.

L'objectif prioritaire de cette coordination est la mise en réseau des acteurs du territoire œuvrant en direction des enfants, des jeunes et de leurs parents, dans une approche éducative, sociale, citoyenne, et dans une démarche de promotion des comportements favorables à la santé.

Pour renforcer le réseau et apporter une plus-value au collectif d'acteurs de terrain, la coordination enfance/jeunesse animée par la Communauté de Communes souhaite, comme en 2018, poursuivre :

- les rencontres d'échange de pratiques professionnelles sur des sujets touchant à la parentalité, à la prévention des comportements à risque, à l'amélioration et à la complémentarité des temps périscolaires ainsi qu'à la citoyenneté,
- le déploiement du projet éducatif en faveur de la nutrition,
- le soutien aux collèges dans la prise en charge des adolescents

Si l'action de la coordination fait appel aux porteurs de projets du territoire (notamment la Communauté de Communes en matière de santé-nutrition), le recours à des intervenants spécialisés est nécessaire pour apporter la plus-value recherchée. (En 2018, interventions de l'ANPAA, association nationale de

prévention en alcoologie et addictologie, des FRANCAS, association d'éducation populaire et du CTCR, Centre technique régional de la consommation).

Pour 2019, une programmation d'interventions sera à nouveau arrêtée dans la continuité des orientations validées par le COPIL enfance-jeunesse-parentalité du 29 novembre 2018, ainsi que des prestations de communication valorisant la place de l'éducatif dans les accueils périscolaires et si besoin des prestations de transport d'enfants.

Le budget annuel réservé à ces actions est de 5 000 €.

En 2018, le Conseil Départemental a apporté son soutien financier à la coordination pour 2 000 € et l'ARS pour 1 800 € au financement d'un module de prévention expérimental en direction des jeunes adolescents.

Il est proposé au bureau délibératif de solliciter pour 2019 le Conseil Départemental au titre du CTS (contrat territoire solidaire) d'un montant de 2 000 € en déposant le dossier de subvention avant le 31/12/2018.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission des Services à la population du 5 décembre 2018,

Le Bureau délibératif, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une subvention de 2 000 euros auprès du Conseil Départemental au titre du CTS année 2019.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC